



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Inspection de l'enseignement fondamental

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2013

Inspection de l'Enseignement fondamental
Bureau local Esch/Alzette
jba/ tél. 54 73 83 295 / fax. 54 73 83 680


Monsieur
Charles LAMPERS
Commissaire de district
4, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg

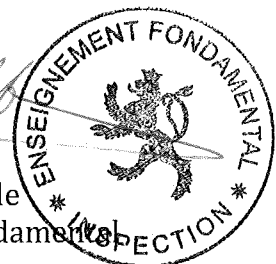
Concerne : organisation scolaire et travail organique 2013/14 – écoles de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Monsieur le Commissaire,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre mon avis en double exemplaire sur l'organisation scolaire telle qu'elle a été délibérée par le Conseil communal en séance publique du 15 novembre 2013.

En restant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma plus haute considération.


Joa BAUM
Inspecteur de
l'enseignement fondamental





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Inspection de l'enseignement fondamental

AVIS

sur l'organisation de l'enseignement fondamental,
telle que délibérée par le Conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette
en séance publique du 15 novembre 2013

L'inspecteur d'arrondissement en charge de l'inspection des écoles de la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Vu la loi du 6 février portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;


Vu les règlements grand-ducaux réglant l'exécution des lois précitées ;

Vu les circulaires ministérielles concernant l'organisation de l'enseignement fondamental ;

avis favorablement

la présente organisation scolaire, sous réserve des corrections déjà réalisées par les responsables du Service scolaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2013


Joa BAUM
Inspecteur de
l'Enseignement fondamental

